

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS310

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'article L. 224-13 »

les mots :

« aux articles L. 224-13 ou L. 224-16 ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement ajoute à la liste des plans d'épargne salariale susceptibles d'être abondés dans le cadre du dispositif expérimental proposé au présent article le plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (Pereco) interentreprises.